

Bruce[®]

hardwood floors

Guide d'entretien du
revêtement de sol et
garantie du produit



Consignes d'entretien et de maintenance des revêtements de sol en bois dur de Bruce®

Un entretien et une maintenance appropriés permettront d'assurer l'aspect impeccable de votre sol. Il suffit de suivre nos consignes de maintenance et de protection décrites ci-dessous.

Produits d'entretien de revêtement de sol recommandés par Bruce

Produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce ou Armstrong® : Pour utiliser sur tous les revêtements de sol en bois dur commercialisés par Armstrong. Un produit nettoyant unique qui enlève la saleté de la surface d'une finition à l'uréthane sans laisser de pellicule. Il suffit de mettre du produit sur un chiffon propre pour nettoyer les petites surfaces ou de le pulvériser directement sur le revêtement de sol et d'utiliser une vadrouille à tête pivotante Bruce ou Armstrong couverte d'un chiffon pour nettoyer la zone au complet.

Système de nettoyage pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce ou Armstrong : Tout en un, facile à utiliser, c'est le nécessaire de nettoyage rapide pour tous les revêtements de sol en bois dur et stratifiés dotés d'une finition en uréthane. Il comprend un flacon pulvérisateur de nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés, une large vadrouille à tête pivotante qui s'affaisse pour passer facilement sous les meubles et les appareils ménagers et une housse de vadrouille en tissu éponge réversible lavable à la machine.

Système de nettoyage en microfibres pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce : Tout en un, facile à utiliser, c'est le nécessaire de nettoyage rapide pour tous les revêtements de sol en bois dur et stratifiés dotés d'une finition en uréthane. Le nécessaire comprend un flacon pulvérisateur de nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés, une large vadrouille à manche télescopique et tête pivotante qui s'affaisse pour passer facilement sous les meubles et les appareils ménagers et deux housses de vadrouille en microfibres.

Housses de rechange pour vadrouille Armstrong ou Bruce : Chaque paquet contient deux housses en tissu éponge absorbant et élastique doux pour un remplacement facile et rapide sur la tête de vadrouille pivotante. Les housses sont réversibles et lavables en machine.

Housse de rechange pour vadrouille de rechange pour le système de nettoyage en microfibres Bruce Housse : Chaque paquet contient une housse douce et absorbante en microfibres.

Bruce Fresh Finish™ ou Armstrong Restore : Vous permet d'effectuer vous-même facilement des retouches sur tous les revêtements de sol préfinis à l'uréthane. Il évite de poncer et d'appliquer une nouvelle couche de finition. Il restaure le lustre d'origine de votre revêtement de sol, même après des années de passage et d'usure. Disponible en deux niveaux de lustre – lustre normal pour les sols semi-lustrés à très lustrés et lustre faible pour les sols très faiblement à faiblement lustrés.

Nécessaire pour retouches : Pour minimiser les éraflures et les rayures sur les revêtements de sol en bois dur Bruce. Ce nécessaire comprend des marqueurs pour effectuer les retouches et des bâtons de produit de remplissage se fondant dans les teintures finies à l'usine, outre les instructions détaillées et la description des matériaux qui permettent de résoudre de nombreux problèmes.

Produit de remplissage acrylique : Conçu pour combler commodément les écarts, les petites ouvertures et les bordures brisées. Il suffit d'appliquer le matériau sur la zone à réparer et d'essuyer l'excès avec un chiffon humide.

Tampons protecteurs de sol Armstrong ou Bruce : Pour utiliser sous les pieds des meubles et des appareils ménagers pour éviter les éraflures, l'abrasion et les marques.

UNIQUEMENT pour les produits finis Dura-Satin (cire)

Bruce. N'utilisez pas les produits suivants sur les revêtements de sol dotés de la finition en uréthane.

Bruce Dark 'n' Rich® : Cire en pâte liquide avec produit de nettoyage, formulée pour être utilisée sur la surface cirée foncée des planchers en bois dur.

Bruce Lite 'n' Natural® : Cire en pâte liquide avec produit de nettoyage, formulée pour être utilisée sur la surface cirée claire des planchers en bois dur.

Bruce One Step : Finition acrylique sans polissage pour la surface cirée des sols en bois dur.

Consignes d'entretien et maintenance :

Pour tous les sols en bois dur Bruce

1. **NE NETTOYEZ JAMAIS À L'EAU OU AVEC UNE VADROUILLE MOUILLÉE.** L'eau pourrait endommager définitivement le sol.
2. Il est recommandé d'installer des petits tapis devant les éviers de cuisine, à tous les points d'appui et dans les endroits où il y a beaucoup de passage. N'utilisez pas de tapis à dossier tout en caoutchouc ou en vinyle. Les tapis doivent être fabriqués d'un matériau perméable à l'air pour empêcher le piégeage de l'humidité.
3. À toutes les entrées, utilisez des tapis d'intérieur et d'extérieur pour recueillir la saleté et l'humidité et protéger ainsi contre l'encrassement de saleté sur le revêtement de sol.
4. Protégez votre sol de la lumière directe du soleil. Posez des rideaux et un film résistant aux UV sur les grandes portes et fenêtres vitrées. Déplacez les tapis de temps en temps, car ils bloquent la lumière du soleil et la surface sous les tapis peut sembler décolorée.
5. Coupez les ongles de vos animaux domestiques pour éviter les rayures sur la finition.
6. N'endommagez pas votre sol avec des chaussures à talon ou des éléments pointus qui pourraient s'accrocher aux semelles, comme des cailloux, des clous ou du gravier.
7. Évitez de marcher sur les sols de bois avec des talons aiguilles. Ceux-ci doivent être entretenus correctement pour éviter que le support de talon en acier n'endommage le sol.
8. Ne roulez ni ne glissez des objets lourds directement sur le sol. Pour déménager des électroménagers ou des meubles lourds, considérez de placer une couverture de protection sur la surface et faites « marcher » la pièce sur cette couverture. Une carpe ou un morceau de carton ne sont pas des couvertures adéquates et n'éliminent pas le risque d'empreinte de compression.
9. Utilisez des tampons protecteurs de sol ou des roulettes et coupes repose-roulette de Bruce ou Armstrong sous les pieds des meubles afin d'éviter d'endommager le sol. Assurez-vous de les maintenir propres et bien entretenues.

10. Les roulettes dont sont équipés certains meubles peuvent endommager les sols de bois dur. Les roulettes de type baril ou les patins larges et plats assureront une meilleure protection de sol en bois dur. Si vos meubles ne sont pas équipés de roulettes adéquates, nous vous recommandons de les changer. Remplacez les roulettes de meuble étroites et dures par de larges roulettes en caoutchouc.

11. Maintenez le taux d'humidité relative de 35 % à 55 % à l'intérieur de votre maison.

Entretien initial :

Pour les sols avec la finition Bruce Dura-Luster®, Dura-Luster Plus et Permion®

Après installation, nettoyez le sol en balayant, à la vadrouille sèche ou en passant l'aspirateur et utilisez le produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce ou Armstrong (anciennement Bruce Dura-Luster No-Wax Floor Cleaner). Si le sol a été collé, enlevez tous les résidus d'adhésif avec le dissolvant d'adhésif Bruce.

Entretien et maintenance courants :

Pour les sols dotés de la finition Bruce Dura-Luster, Dura-Luster Plus et Permion

1. NE NETTOYEZ JAMAIS À L'EAU OU AVEC UNE

VADROUILLE MOUILLÉE. L'eau pourrait endommager le sol de façon permanente.

- N'utilisez jamais les produits suivants (ou des produits de nature similaire) sur votre revêtement de sol : produits nettoyants à base d'ammoniac, produits de finition acrylique, cire, détergents, agents de blanchiment, produits à polir, savon à l'huile, savons abrasifs ou matières acides telles que le vinaigre. Nombre de ces produits peuvent piquer ou décaper la finition de votre revêtement de sol ou empêcher l'utilisation adéquate des produits d'entretien recommandés.
- Passez l'aspirateur, balayez ou dépoussiérez à la vadrouille toutes les semaines ou plus au besoin. La tête d'aspirateur doit être constituée d'une brosse ou d'un embout en feutre et l'utilisation d'un tube de fixation rigide est préférable. N'utilisez pas d'aspirateur avec brosses batteuses ou têtes dures. Une vadrouille à tête pivotante Bruce avec housse douce est également fortement recommandée pour éliminer les particules plus fines de gravier et de saleté qui pourraient agir comme du papier abrasif sur les revêtements de sol en bois dur.
- Les déversements et la saleté récupérés à l'extérieur doivent être enlevés immédiatement. Pour nettoyer les taches, appliquez du produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce sur un chiffon propre et frottez la tache. Ne traitez jamais votre revêtement de sol à la finition uréthane avec de la cire.
- Nettoyez régulièrement votre sol avec le produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce en utilisant la vadrouille à tête pivotante avec housse en éponge recommandée. Vaporisez le produit nettoyant directement sur le sol ou sur la housse de la vadrouille. NE laissez PAS l'excès de produit nettoyant sur la surface du sol. L'excès de liquide pourrait endommager la fibre du bois.

Solutions rapides :

For Bruce Dura-Luster®, Dura-Luster Plus and Permion® Finish Floors

Taches de nourriture, d'eau ou d'animaux

- Appliquez du produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce (anciennement Bruce Dura-Luster No-Wax Floor Cleaner) sur un chiffon doux propre.
- Frottez l'endroit pour enlever la tache.
- Les taches plus tenaces peuvent avoir besoin d'être nettoyées ensuite avec des essences minérales inodores puis de recevoir une application de produit nettoyant pour sols en bois dur et stratifiés Bruce.

Taches de graisse, de rouge à lèvres, de crayon de couleur, d'encre et marques de talons en caoutchouc

- Appliquez du produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce sur un chiffon doux et propre.
- Frottez l'endroit pour enlever la tache.
- Si la tache ne disparaît pas, frottez la zone tachée avec un chiffon humidifié d'essences minérales inodores puis appliquez le nettoyant pour sol en bois dur et stratifiés Bruce.

Gomme à mâcher/Cire de chandelle

- Appliquez un sac en plastique étanche contenant de la glace sur le dépôt.
- Attendez que le dépôt devienne assez friable pour s'effriter.
- Une fois le dépôt enlevé, nettoyez toute la zone avec un produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce.

Abrasions et éraflures mineures

- Utilisez un nécessaire pour retouches Bruce ou un produit de remplissage acrylique Bruce qui se fond dans la couleur appliquée à l'usine du sol pour faire des réparations mineures.
- Appliquez Bruce Fresh Finish™ ou Bruce Fresh Finish à faible lustre pour remettre des zones plus grandes en état.

Éclats, bordures brisées et écarts

- Unifiez la zone avec le marqueur à retouches Bruce ou le bâton de produit de remplissage du nécessaire pour retouches Bruce ou avec le produit approprié de remplissage acrylique Bruce.

Éraflures et rainures profondes

- Les planches, les lames, ou les parquets individuels qui sont profondément rainurés ou endommagés peuvent être réparés avec le produit de remplissage acrylique Bruce ou le nécessaire pour retouches Bruce : Les dommages majeurs nécessiteront le remplacement de la planche.
- Si nécessaire, le sol tout entier peut être remis à neuf en appliquant une ou plusieurs couches de Bruce Fresh Finish ou de Bruce Fresh Finish à faible lustre.

Entretien initial :

Pour les produits finis Dura-Satin (cire) Bruce

Après installation, il faut cirer les sols de couleur plus foncé avec Bruce Dark 'n' Rich® et les sols de couleur plus claire avec Bruce Lite 'n' Natural®.

Entretien et maintenance courants :

Pour les produits finis Dura-Satin (cire) Bruce

1. NE NETTOYEZ JAMAIS À L'EAU OU AVEC UNE

VADROUILLE MOUILLÉE. L'eau pourrait endommager le sol de façon permanente.

- Balayez ou passez l'aspirateur sur le sol pour enlever la saleté avant qu'elle ne raye ou ne soit absorbée dans la surface du sol.

3. Cirez le sol une fois ou deux par an, à peu près aussi souvent que vous shampooinez votre moquette.
4. N'utilisez PAS de produit nettoyant pour revêtements de sol en bois dur et stratifiés Bruce (anciennement Bruce Dura-Luster No-Wax Floor Cleaner) sur les sols à finition cirée.
5. N'utilisez PAS une cire ou un produit de nettoyage auquel il faut ajouter de l'eau comme le savon d'huile, car cela peut abimer le sol et entraîner une perte de garantie.

Entretien périodique :

Pour les produits finis Dura-Satin® (cire) Bruce® :

Polir le sol en bois dur entre les applications de cire restaure le lustre d'origine. Les grosses machines lourdes donnent un lustre bien plus important à la finition cirée que les petites machines légères. Utilisez uniquement un accessoire brosse en fibres. Il sera peut-être désirable de cirer le sol un peu plus souvent si le climat est plus sec, pendant l'hiver ou dans les endroits où il y a beaucoup de passage.

Solutions rapides :

Pour les produits finis Dura-Satin® (cire) Bruce® :

Taches de nourriture, d'eau ou d'animaux

- Frottez légèrement avec un tampon à récurer (3M blanc ou similaire) mouillé de Dark 'n' Rich® ou de Lite 'n' Natural®.
- Si cela n'enlève pas la tache, recommencez avec des essences minérales inodores.
- Essayez et frottez un peu de cire. Polissez ensuite avec un chiffon propre ou le côté sec d'un tampon à récurer (3M blanc ou similaire).
- Si une tache animale demeure, appliquez de l'eau de javel sur la tache (ou de l'acide oxalique de votre droguiste) ; laissez reposer pendant environ une heure, rincez avec un chiffon humide, essayez et polissez avec du papier de verre fin. Retouchez la tache avec un marqueur à retouche Bruce qui se fondra dans les sols colorés à l'usine. Laissez sécher la tache puis cirez et polissez avec un chiffon propre ou un tampon à récurer sec (3M blanc ou similaire). (Protégez vos mains de l'acide oxalique avec des gants en caoutchouc).

Taches de graisse, de rouge à lèvres, de crayon de couleur et marques de talons en caoutchouc

- Frottez avec un tampon à récurer (3M blanc ou similaire) mouillé de Dark 'n' Rich® ou de Lite 'n' Natural®.
- Si la tache demeure, recommencez en utilisant des essences minérales inodores. Appliquez ensuite une couche légère de Dark 'n' Rich ou de Lite 'n' Natural.
- Laissez sécher puis polissez ensuite avec un chiffon propre ou le côté sec d'un tampon à récurer (3M blanc ou similaire).

Taches d'encre

- Essayez un traitement à l'eau de javel ou à l'acide oxalique. Ou polissez légèrement, essayez et retouchez avec un marqueur à retouche Bruce qui se fondra dans les sols teints à l'usine.
- Laissez sécher la tache puis cirez avec Dark 'n' Rich or Lite 'n' Natural et polissez avec un chiffon propre ou un tampon à récurer sec (3M blanc ou similaire).

Brûlures de cigarettes

- Si la brûlure n'est pas trop profonde, frottez avec du papier de verre moyen et fin
- Teintez à nouveau avec un marqueur à retouche Bruce
- Laissez sécher la tache puis cirez avec Dark 'n' Rich or Lite 'n' Natural et polissez avec un chiffon propre.

- Si la brûlure est assez profonde, grattez légèrement la zone brûlée avec un couteau de poche pour enlever les fibres brûlées. Frottez l'endroit avec du papier verre moyen et fin puis teintez avec un marqueur à retouches Bruce pour fondre avec les sols teints à l'usine. Laissez sécher puis cirez et polissez avec un chiffon propre ou un tampon à récurer sec (3M blanc ou similaire).

Gomme à mâcher/Cire de chandelle

- Appliquez un sac en plastique contenant de la glace sur le dépôt.
- Attendez que le dépôt devienne assez friable pour s'effriter. Des essences minérales inodores peuvent être utiles pour les taches difficiles.
- Une fois le dépôt enlevé de la surface du sol, cirez et polissez encore toute la zone.

Accumulation de cire

- De temps en temps les sols en bois deviennent peu esthétiques ou perdent leur lustre du fait de couches successives de cire. Pour restaurer leur beauté naturelle, enlevez la vieille cire avec des essences minérales inodores.
- Laissez sécher et recirez avec Dark 'n' Rich ou Lite 'n' Natural.
- Laissez sécher puis polissez au lustre désiré.

Abrasions et éraflures mineures

- On peut facilement faire disparaître les éraflures des sols Dura-Satin en utilisant un nécessaire pour retouches Bruce qui se fond dans la couleur du sol teinté à l'usine.

Garantie

Qui est couvert?

Toutes les garanties mentionnées dans ce Guide des garanties limitées sont accordées uniquement à l'acheteur au détail d'origine de notre produit. Nos garanties ne sont pas transférables.

Qu'est-ce qui est couvert, et pendant combien de temps?

Les garanties limitées décrites dans ce guide sont assujetties aux applications, aux limites, aux avertissements et aux exclusions énoncées ci-dessous et sont en vigueur pour les revêtements de sol achetés après le 1er juillet 2010. Toutes les garanties prennent effet à compter de la date d'achat pour la période applicable décrite dans ce guide.

Quelles sont vos responsabilités au titre de nos garanties?

Pour être couvert au titre de nos garanties (sauf dans le cas de la garantie contre les défauts constatés avant la pose), vous devez conserver votre reçu de caisse et vous assurer que le revêtement de sol a été correctement posé, conformément à nos instructions de pose fournies avec le produit. Pour être couvert par notre garantie contre l'humidité du plancher brut, conservez le justificatif des résultats du test d'humidité réalisé avant la pose ainsi que le reçu de caisse confirmant l'utilisation des adhésifs que nous recommandons et du système S-135 VapArrest Professional Moisture Retardant System d'Armstrong. Pour être couvert par notre garantie quand vous installez sur des planchers bruts chauffés par rayonnement, gardez la surface du sol à une température n'excédant pas 29 °C (85 °F) et à une humidité relative comprise entre 35 % et 55 %. Vous devez également entretenir correctement votre nouveau revêtement de sol en suivant nos instructions faciles à suivre de maintenance contenues dans cette brochure. Nous vous recommandons d'utiliser uniquement nos produits d'entretien de revêtement de sol spécialement étudiés pour protéger votre revêtement

de sol. L'utilisation de produits d'entretien de sols ou de produits généraux autres que ceux qui ont été spécialement étudiés pour être appliqués sur nos revêtements de sol peut endommager votre sol et annuler cette garantie.

Que ferons-nous si l'un des événements couverts par la garantie se produit?

Si l'un des événements couverts par la garantie et mentionnés dans ce guide se produit pendant les périodes de garantie spécifiées pour le revêtement de sol en question, nous appliquerons une nouvelle couche de finition, remettrons à neuf, enduirons ou fournirons un revêtement de sol comparable (de notre fabrication et de couleur, modèle et qualité similaires) pour réparer la zone défectueuse ou nous remplacerons le revêtement de sol, à notre gré. Dans le cas peu probable où nous serions dans l'impossibilité de corriger le problème après un nombre raisonnable de tentatives, nous rembourserons la portion du prix d'achat de la section du revêtement de sol touchée par le défaut. Si votre revêtement de sol a été posé de façon professionnelle, nous paierons également le coût de main-d'œuvre raisonnable pour les réparations ou le remplacement effectué au cours des cinq premières années de la période de garantie, le coût le moins élevé prévalant en se basant sur le calendrier suivant.

Les deux premières années de la période de garantie : Main d'œuvre remboursée à 100 % des frais habituels et raisonnables
Entre trois et cinq ans de la période de garantie: Main d'œuvre remboursée à 50 % des frais habituels et raisonnables.

Ces garanties ne comprennent pas l'enlèvement ou le remplacement de placards, appareils, marges de détail, installation ou main d'œuvre fournie par d'autres ou frais supplémentaires y compris, entre autres, hébergement pendant les réparations comme hôtel, repas ou le déménagement de meubles ou les frais de garde-meubles.

Dans le cas des produits assujettis à notre garantie de protection contre l'humidité du plancher brut, nous remplacerons ou réparerons (comme indiqué ci-dessus) le revêtement de sol une seule fois, ce qui constitue votre recours exclusif au titre de cette garantie. Si la réparation ou le remplacement échoue de la même façon une deuxième fois, les conditions du site seront considérées comme inacceptables pour la pose de nos revêtements de sol en bois dur.

Il s'agit des recours exclusifs au titre de cette garantie en cas de défaut ou autre condition couverte par la garantie. Nous nous réservons le droit de vérifier toute réclamation et tout défaut en effectuant une inspection ou en obtenant des échantillons aux fins d'analyse technique.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par ces garanties?

- La garantie limitée ne couvre pas les conditions causées par une utilisation ou un entretien incorrect comme : (voir Consignes d'entretien et maintenance)
 1. Réduction du lustre et des marques, éraflures, rayures, entailles, indentations ou coupures y compris, sans limites, celles causées par les animaux domestiques.
 2. Les dommages causés par négligence, accident, utilisation non appropriée ou abusive (par ex. Tirer un objet sur le sol sans protection adéquate).
 3. L'usure causée par des cailloux, du sable ou d'autres abrasifs, ou ne pas entretenir le sol comme requis (voir Conseils pour soins et entretien).

4. Dommages causés par des roulettes ou les brosses batteuses d'un aspirateur.
5. Ne pas faire reposer les meubles sur des protecteurs de sol d'au moins un pouce de diamètre, fabriqués en feutre non tachant ou en plastique dur non coloré, mis à plat sur le sol et remplacés régulièrement.

- Les fentes, craquelures, soulèvements du grain, bris du bord, craquellement ou effritement qui se produisent pendant ou après la pose du sol et du fait d'utilisation non appropriée ou abusive, d'entretien incorrect ou d'exposition à une humidité excessive ou à des conditions environnementales inappropriées (c.à.d. humidité basse ou élevée) ne sont pas couverts par ces garanties. Il sera peut-être nécessaire d'utiliser un humidificateur ou un déshumidificateur pour maintenir un niveau adéquat d'humidité entre 35 % et 55 %.
- Les sols en bois posés dans les salles de bains comprenant une douche ou une baignoire.
- Les dommages causés par le feu, une inondation ou autre catastrophe naturelle ou un cas de force majeure.
- Les changements de couleur causés par le vieillissement, une humidité excessive, l'exposition à la lumière du soleil ou aux rayons ultra-violets (qui peuvent causer l'oxydation de la finition/teinture) ne sont pas considérés comme des défauts. Certaines espèces y compris, entre autres : cerisier américain, noisetier, cerisier brésilien et merbau sont particulièrement vulnérables au changement de couleur. Déplacez les tapis de temps en temps, car ils bloquent la lumière du soleil et la surface sous les tapis peut sembler décolorée.
- Les variations de couleur, de ton ou de texture parmi les échantillons, les photos de couleur imprimées ou entre le revêtement de sol de rechange et le matériau d'origine.
- Les différences de couleur entre les sols et/ou les échantillons et autres revêtements de sol ou produits en bois que vous souhaiteriez assortir (p. ex., armoires, rampes d'escalier, moulures, etc.).
- Les imperfections dues aux solives de plancher brut/sol, aux matériaux de préparation des planchers bruts et des sols, aux dispositifs de fixation et, notamment, mais non exclusivement, aux surfaces de plancher brut irrégulières, au fléchissement du sol ou aux vides dans le plancher brut.
- Les bruits y compris, entre autres, grincements, remontées, etc.
- La difformité d'un produit qui n'est pas mesurable ou n'est visible qu'avec une certaine lumière ou d'un certain angle n'est pas considérée comme un défaut et n'est donc pas couverte par ces garanties. Les défauts visibles doivent être évalués par leur visibilité quand on se tient droit et avec un éclairage normal.
- Les caractéristiques du bois naturel, comme des variations dans le grain, la couleur, les concrétions minérales, les nœuds, les différences normales entre la couleur des échantillons et la couleur des sols installés et les variations de couleur d'une planche à l'autre.
- L'expansion et la contraction naturelles résultant de la séparation entre les planches ou les dommages causés par une humidité insuffisante ou excessive.
- Les produits désignés « économique », « antique », « taverne », « bonne affaire », « classe inférieure », « secondes », « classe économique », « rustique », « liquidation », « en solde » ou « non standard ». Les produits vendus « TELS QUELS ».
- Les revêtements de sol installés dans des résidences autres que celles occupées par le propriétaire ou le locataire.

- Les installations aux fins commerciales de produits résidentiels.
- Les dommages résultant de la construction ou de l'installation.
- Les sols endommagés par l'humidité du plancher brut ou les dégâts causés par l'eau, y compris, notamment, mais non exclusivement, les fuites ou bris de conduites d'eau, les inondations, les renversements accidentels du seau utilisé pour nettoyer le sol ou les conditions météorologiques
- Les défauts d'installation, y compris les installations : (i) qui enfreignent les codes applicables, locaux ou de l'État ou du Province, du logement ou du bâtiment ou (ii) qui sont contraires aux instructions écrites fournies avec le produit.

REMARQUE : IL VOUS INCOMBE, À VOUS ET AU POSEUR, D'INSPECTER LE REVÊTEMENT DE SOL AVANT LA POSE. NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'OBLIGATION, DE RÉCLAMATION OU DE DÉPENSES, Y COMPRIS DE FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, APRÈS QUE LE REVÊTEMENT DE SOL COMPORTANT DES DÉFAUTS VISIBLES AIT ÉTÉ POSÉ.

Qu'est-ce qui est exclu de ces garanties?

Aucun poseur, détaillant, distributeur ou employé n'a le droit de modifier les obligations, les limites, les clauses de dénégaration de responsabilité, les exclusions ou les restrictions de l'une ou l'autre de nos garanties.

NOUS EXCLUONS TOUS DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU SPÉCIAUX ET NOUS NE POURRONS PAS EN ÊTRE TENUS RESPONSABLES OU EN ASSUMER LES FRAIS AU TITRE DE NOS GARANTIES. Nous entendons par-là toutes pertes, dépenses ou tous dommages autres que ceux liés au revêtement de sol même et qui pourraient résulter d'un défaut du revêtement. Nos garanties limitées constituent les seules garanties expresses pour le produit acheté.

EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR ET POUR TOUS LES PRODUITS AUTRES QUE LES PRODUITS DE CONSOMMATION, NOUS DÉCLINONS TOUTES RESPONSABILITÉS RELATIVEMENT À TOUTES GARANTIES AUTRES QUE NOS GARANTIES LIMITÉES EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE POSSIBILITÉ DE COMMERCIALISATION OU D'APTITUDE À UN BUT QUELCONQUE. SI UNE GARANTIE SE MANIFESTE EN VERTU D'UNE LOI PROVINCIALE, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES (Y COMPRIS LES GARANTIES DE POSSIBILITÉ DE COMMERCIALISATION ET D'APTITUDE À UN BUT QUELCONQUE) SONT LIMITÉES EN MATIÈRE DE DURÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, EN VERTU DES LOIS EN VIGUEUR.

PUISQUE CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, OU LA LIMITATION DE LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE,

LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE VOUS CONCERNENT PEUT-ÊTRE PAS. LES PRÉSENTES GARANTIES VOUS CONFÈRENT DES DROITS LÉGAUX PRÉCIS ET PEUT-ÊTRE D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Que faire en cas de problème?

Nous souhaitons que vous soyez satisfait de votre achat de revêtement de sol. Si ce n'est pas le cas, contactez d'abord votre détaillant. Il peut répondre à vos questions et, au besoin, déclencher le processus de réclamation. Pour toutes autres questions, veuillez nous contacter à :

Armstrong Floor Products Claim Center
P. O. Box 3001
Lancaster, Pennsylvania 17604-3001
1 800 233 3823

VEUILLEZ CONSERVER VOTRE REÇU DE CAISSE. VOUS DEVREZ FOURNIR L'INFORMATION RELATIVE AU DÉFAUT VISÉ PAR LA RÉCLAMATION AINSI QUE LA DATE ET LA PREUVE D'ACHAT.

REMARQUE IMPORTANTE : Alors que la majorité des réclamations sont résolues avec l'aide de votre détaillant dans les 30 jours de la prise de contact, certaines réclamations peuvent avoir besoin de plus d'attention. Dans le cas peu probable où votre réclamation n'est pas résolue dans les 30 jours, veuillez contacter le Centre de réclamations pour produits de sols d'Armstrong indiqué ci-dessus 60 jours au plus tard après que le problème ait été découvert sur votre sol. C'est votre responsabilité de faire une réclamation pour protéger vos droits au titre de ces garanties.

Garantie à vie d'intégrité structurelle (1)
 Garantie de la finition à usage résidentiel (en années) (2)
 Garantie de la finition à usage commercial (en années) (3)
 Garantie de 3 ponçages (4)
 Garantie de 1 ponçage (4)
 Garantie du liant de l'adhésif (5)
 Garantie contre l'humidité du plancher brut (6)
 Approprié pour les planchers bruts chauffés par rayonnement (8)

50 ANS

BOIS MASSIF

Planche American Treasures™	x	50		x				x
Lame American Treasures	x	50		x				x
Planche Bristol™	x	50		x				x
Lame Bristol	x	50		x				x
Lame Bristol LG	x	50		x				x
Planche Dundee™	x	50		x				x
Lame Dundee	x	50		x				x
Ecostrip™	x	50	3		x			x
Planche prestige Kennedale®	x	50		x				x
Lame Kennedale	x	50		x				x
Planche Liberty Plains™	x	50		x				x
Sterling Prestige Plank®	x	50		x				x
Planche Westchester™	x	50		x				x
Lame Westchester	x	50		x				x
Westmoreland™	x	50		x				x

25 ANS

BOIS D'INGÉNIERIE

American Originals™	x	25	3			x	x	x	x
American Originals Lock&Fold®	x	25	3			x	x	x	x
American Vintage™	x	25				x	x	x	x
Planche Baltic™	x	25	3			x	x	x	x
Planche Bernon™	x	25				x	x	x	x
Planche Caruth®	x	25				x	x	x	x
Planche Cavendar™	x	25	3			x	x	x	x
Planche Chadwick™	x	25				x	x	x	x
Planche Clifton™	x	25	3			x	x	x	x
Planche Greenwich™	x	25				x	x	x	x
Planche Harborlight®	x	25				x	x	x	x
Planche Hillden™	x	25				x	x	x	x
Legacy Manor™	x	25				x	x	x	x
Turlington™ Lock&Fold	x	25				x	x	x	x
Planche Northshore®	x	25				x	x	x	x
Northshore Strip	x	25				x	x	x	x
Planche Rockwell™	x	25	3			x	x	x	x
Bois d'ingénierie Townsville™ Strip LG	x	25				x	x	x	x
Wentworth Estate™	x	25				x	x	x	x
Westchester™	x	25				x	x	x	x

BOIS MASSIF

Lame Bayport®	x	25		x					x
Lame Dover®	x	25		x					x
Dover View™	x	25		x					x
Planche Eddington™	x	25		x					x
Lame Eddington	x	25		x					x
Planche Ellington™	x	25		x					x
Planche Fulton™	x	25		x					x
Lame Fulton	x	25		x					x
Lame Fulton LG	x	25		x					x
Planche Gentry™	x	25		x					x
Planche Manchester®	x	25		x					x
Lame Manchester	x	25		x					x
Lame Natural Choice™	x	25			x				x
Lame LG Natural Choice	x	25			x				x
Natural Reflections®	x	25			x				x
Lame Sterling®	x	25		x					x
Lame Trumbull™	x	25		x					x
Planche Waltham™	x	25		x					x
Lame Waltham	x	25		x					x

Garantie à vie d'intégrité structurelle (1)
 Garantie de la finition à usage résidentiel (en années) (2)
 Garantie de la finition à usage commercial (en années) (3)
 Garantie de 3 ponçages (4)
 Garantie de 1 ponçage (4)
 Garantie du liant de l'adhésif (5)
 Garantie contre l'humidité du plancher brut (6)
 Approprié pour les planchers bruts chauffés par rayonnement (8)

15 ANS

BOIS D'INGÉNIERIE

Planche America's Best Choice™	x	15				x	x	x	x
Planche Amer. Home Series®	x	15				x	x	x	x
Planche Glen Cove™	x	15				x	x	x	x
Planche Nelson™	x	15				x	x	x	x
Planche Springdale®	x	15				x	x	x	x
Lame Summerside®	x	15				x	x	x	x
Turlington™ American Exotics	x	15				x	x	x	x
Planche Turlington	x	15				x	x	x	x

BOIS MASSIF

Lame America's Best Choice	x	15			x				x
Parquet Amer. Home Series®	x	15							x
Lame Amer. Home Series	x	15			x				x
Lame Laurel™	x	15			x				x

10 ANS

BOIS D'INGÉNIERIE

Planche Adventure™	x	10				x	x	x	x
Planche Summit Hill®	x	10				x	x	x	x

5 ANS

BOIS MASSIF

Lame Addison™	x	5				x			x
Lame Plano™	x	5				x			x

Heritage Wood Block	x	0							x
---------------------	---	---	--	--	--	--	--	--	---

Notes

- (1) Nous garantissons que les produits couverts, dans l'état où ils ont été fabriqués à l'origine, seront exempts de défauts de nivellement, de lamellation et d'assemblage tant que vous (l'acheteur d'origine) demeurez propriétaire du revêtement de sol.
- (2) Nous vous (l'acheteur d'origine) garantissons que, pour la période indiquée, dans des conditions d'usage ménager normales et si nos consignes d'entretien sont suivies, la finition du produit couvert ne s'éliminera pas et ne se détachera pas du revêtement. Toute modification de la finition, mécanique ou chimique ainsi que tout ponçage ou toute abrasion annule cette garantie. Certains produits peuvent être vendus avec des garanties professionnelles d'une durée différente des garanties indiquées ci-dessus. La durée de la garantie promotionnelle prévaut sur les garanties de ce « Guide d'entretien et de la garantie des revêtements de sol en bois dur ». La garantie de la finition à vie signifie cinquante ans dans ces cas.
- (3) Nous vous (l'acheteur d'origine) garantissons que, pour la période indiquée, dans des conditions d'usage commercial normales et si nos consignes d'entretien sont suivies, la finition du produit couvert ne s'éliminera pas et ne se détachera pas du revêtement. Toute modification de la finition, mécanique ou chimique ainsi que tout ponçage ou toute abrasion annule cette garantie.
- (4) Nous vous (l'acheteur d'origine) garantissons que les produits couverts peuvent être poncés et remis à neuf par des professionnels 3 fois ou 1 fois au moins si les procédures de ponçage et de remise à neuf appropriées sont suivies, telles que spécifiées par la National Wood Flooring Association (www.nwfa.org). Le ponçage annule (2) et (3).
- (5) Nous vous (l'acheteur d'origine) garantissons, que l'adhérence de chacun de nos adhésifs recommandés demeurera intacte si l'adhésif a été correctement appliqué sur nos produits de revêtement de sol et si ceux-ci sont entretenus conformément à nos instructions d'entretien. Dans le cas d'installations résidentielles, la garantie d'adhérence demeurera tant que vous êtes propriétaire de votre parquet. Dans le cas d'une installation commerciale, la garantie d'adhérence sera effective pendant 7 ans à partir de l'installation.

(6) **Garantie résidentielle pour Armstrong S-135 VapArrest**

Nous garantissons que quand le système S-135 VapArrest Professional Moisture Retardant System d'Armstrong est utilisé avec nos adhésifs uréthane recommandés pour chacun de nos produits de revêtements de sol en bois dur couverts, il ne se détachera pas du plancher brut tant que vous (l'acheteur d'origine) possédez le sol. Un test d'humidité avant l'installation n'est pas requis dans la mesure où le plancher brut est visuellement sec avant l'installation et où les autres instructions d'installations sont suivies. La réparation et le remplacement effectués au titre de la garantie seront effectués une seule fois.

Garantie commerciale pour Armstrong S-135 VapArrest

Nous garantissons que quand le système S-135 VapArrest Professional Moisture Retardant System d'Armstrong est utilisé avec nos adhésifs à l'uréthane recommandés pour chacun de nos produits de revêtements de sol en bois dur couverts, il ne se détachera pas du plancher brut pour une période de 7 ans. Pour être couvert par cette garantie, le niveau d'humidité du plancher brut dur doit être inférieur à 12 livres/24 heures/1000 pieds carrés suivant un test au chlorure de calcium au moment de l'installation. Pour vous assurer que la garantie demeure en vigueur, conservez les résultats du test d'humidité à réaliser avant la pose. La réparation et le remplacement effectués au titre de la garantie seront effectués une seule fois.

- (7) Nous garantissons que les produits couverts sont fabriqués en respectant les standards acceptés de l'industrie qui permettent une tolérance de dépassant pas 5 % sur le sol tout entier. Vous ou votre poseur devriez inspecter minutieusement les produits avant la pose pour déceler tout défaut d'usinage, problème de dimension ou défectuosité visuelle. Le poseur doit effectuer la sélection de façon raisonnable et rejeter ou couper les morceaux de planche qui ont des défauts. Comme le bois est un produit naturel, les variations normales qui se produisent en matière de couleur, de ton et de grain ne sont pas couvertes par cette garantie. La garantie contre les défauts constatés avant la pose expire au moment de la pose.
- (8) Les sols posés sur des planchers bruts à chauffage par rayonnement, mais indiqués comme non appropriés pour les chauffages à rayonnement auront leur garantie annulée.

Bruce[®]
hardwood floors

Relations avec la clientèle et Service technique :
1 800 233 3823
www.bruce.com

VEUILLEZ ENVOYER TOUTE CORRESPONDANCE À :
Customer Relations and Technical Services
Armstrong World Industries, Inc.
PO Box 3001, Lancaster, PA 17604-3001

© 2010 AWI Licensing Company
Toutes les marques de commerce appartiennent à AWI Licensing Company ou à Armstrong Hardwood Flooring Company.
WB-1018FR-1010